Pour concrétiser cette initiative au niveau national et assurer son institutionnalisation, il a été décidé, avec l'appui du Ministère de la santé et l'OMS, de lancer officiellement et d'adopter les recommandations de l'OMS sur les soins auto-administres (self/care) pour la SSR au Maroc et d'organiser une réunion consultative / workshop pour déterminer les approches et le processus d'intégration d'auto-soins pour la santé et les droits sexuels et reproductifs au niveau des politiques nationales, programmes et prestations de soins de santé afin d'optimiser leur mise en œuvre.

Objectif Général :
Garantir l'adoption et la mise en œuvre d'interventions de soins personnels en matière de santé sexuelle et de reproduction, et assurer leur intégration dans les politiques, programmes et pratiques de soins de santé au niveau national.
Objectifs spécifiques
1. Procéder au lancement officiel du centre de traitement modèle OPALS en matière d'auto soin/self care pour la SSR conformément aux recommandations de l'OMS de Juin 2019 ;
2. Organiser un atelier national de consultation en impliquant les parties concernées par les SSR et le self care.

Participants :
Les représentants des :
- Département de la santé (DP, DHSA, DELM, DPRF, DRC) ;
- Centre collaborateur de l'OMS en santé reproductive et maternelle ;
- Département de l'Education Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Département de la Jeunesse et Sport ;
- Département de la Famille, de la Solidarité de l'Egalité et du Développement Social ;
- Partenaires : OMS, UNFPA, UNICEF, ONUSIDA, BM, ONUFEMME.

المملكة المغربية
ⵜⴰⴳⵍⴷⵉⵜ ⵏ ⵍⵎⵖⵔⵉⴱ
Royaume du Maroc

Les soins auto-administrés «Selfcare» pour la santé sexuelle et reproductive

الرعاية الصحية الذاتية في مجال الصحة الجنسية والإنجابية

- Lancement officiel -
- الانطلاقة الرسمية -

FICHE TECHNIQUE

OPALS المنظمة الافريقية لمكافحة السيدا Organisation Panafricaine de Lutte contre le Sida
وزارة الصحة ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵏ ⵜⵣⵔⴼⵜ Ministère de la Santé
World Health Organization

Contexte

Améliorer la santé des femmes ne permet pas seulement de sauver leur vie, elle permet aussi de veiller à ce que leurs droits et leur santé soient pleinement respectés. La réduction de la mortalité et des morbidités maternelles ne sera possible que lorsque les soins de Santé Sexuelle et Reproductive (SSR) seront livrés en respectant l'égalité et la qualité.

Bien que le Maroc ai connu des progrès en matière de réduction de la mortalité maternelle durant la dernière décennie, il y subsiste toujours des décès et des morbidités maternelles qui peuvent être évités grâce aux services de soins de Santé Sexuelle et Reproductive tout au long du continuum des soins et en impliquant les communautés dans les auto-soins/self care.

Aussi, et afin de garantir des progrès rapides dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) liés à la santé et conformes à la stratégie globale pour la santé des femmes, des enfants et des adolescents (2016-2030), et au Plan Santé 2025; l'Organisation Pan Africaine de Lutte contre le Sida (OPALS – Maroc) s'est engagée à adopter les directives consolidées de l'OMS sur les interventions en matière des auto-soins/-self care pour la Santé Sexuelle et de Reproduction, en vue d'améliorer l'autonomie des populations les plus vulnérables et contribuer à leur bien-être. Ces lignes directrices constituent un élargissement de celles qui existent déjà sur l'autodiagnostic du VIH afin d'accroître l'accès aux tests de dépistage du VIH et d'améliorer la participation des hommes, des couples et des femmes.

En Avril 2019, les représentants du Ministère de la santé et de l'OPALS au Maroc ont participé à la réunion consultative régionale sur l'adoption d'interventions de soins auto-administrés pour la SSR dans la région de la Méditerranée Orientale organisée par le Bureau Régional de l'OMS (Beyrouth, 16-18 avril 2019). Cinq pays ont examiné les approches et les outils permettant d'assurer l'adoption et la mise en œuvre d'interventions des auto-soins en matière de SSR, et d'en assurer l'intégration aux interventions en matière de reproduction et de santé maternelle existantes et rentables dans les politiques de santé nationales, programmes et pratiques. Les travaux de cette consultation ont bénéficié de l'appui du siège de l'OMS à Genève et du bureau régional de la Région de la Méditerranée orientale.

Par ailleurs, en Mai 2019, l'OPALS et le Ministère de la Santé ont contribué à une réunion sur le self care et SSR en marge de la 72èmeAssemblée Mondiale de la Santé à Genève et a reconnu, tout comme les autres États membres, son adhésion à la Déclaration d'Astana sur les soins de santé primaires, qui souligne l'importance de donner aux individus, aux familles et aux communautés les moyens d'optimiser leur santé en défendant des politiques de protection et de promotion de la santé et du bien-être en tant que co-développeurs de services de santé et de services sociaux et auto-soignants et soignants.

Dans ce contexte, l'OPALS, en étroite collaboration avec le Ministère de la Santé, a décidé de déployer tous ses efforts pour assurer l'adoption et la mise en œuvre des interventions de soins personnels en matière de SSR, et d'assurer leur intégration au niveau de la politique, programmes et prestations de santé.
L'OMS a officiellement lancé ses directives consolidées en matière des soins auto-administrés en faveur de la SSR à Genève le 24 Juin 2019 ; ils incluent, comme suit, cinq interventions:

1. Auto-administration du DMPA-SC
2. Disponibilité en vente libre d'une contraception orale
3. Auto-test pour le HPV
4. Régulation de la fertilité: prévision de l'ovulation à domicile
5. Auto-test des infections sexuellement transmissibles

A ce jour, le Maroc est le premier pays au niveau africain et arabe, à procéder au lancement et l'adoption des directives consolidées de l'OMS en matière des soins auto-administrés en faveur de la SSR et ce, conformément aux spécificités de son contexte et en impliquant toutes les parties concernées par la SSR.

Dans ce processus, l'OPALS, en tant qu'ONG nationale, a déjà entamé son plaidoyer auprès des parlementaires en les sensibilisant sur leur rôle dans l'adoption et l'intégration des interventions de soins personnels dans les politiques de santé, les réglementations nationales, les programmes et les soins de SSR en mettant l'accent sur l'approche Droits. Elle a également mobilisé tous ses moyens pour assurer la formation des agents de santé communautaires à cette activité afin de contribuer au bien-être des femmes et des couples au Maroc.